

En Direct
avec les
Conseillers Départementaux
Communistes et Républicains
Front de Gauche de Seine-Maritime

11 décembre 2018

Les élus du groupe au Département :

- **Stéphane BARRE**, Conseiller départemental du canton de Saint-Etienne-du-Rouvray, Maire de Oissel, Président du groupe
- **Séverine BOTTE**, Conseillère départementale du canton de Saint-Etienne-du-Rouvray
- **Alban BRUNEAU**, Conseiller départemental du canton du Havre III, Maire de Gonfreville l'Orcher
- **Sophie HERVÉ**, Conseillère départementale du canton du Havre III

Un Conseil départemental de jaune vêtu s'est déroulé le 10 décembre, en plein mouvement des gilets de la même couleur, tellement ce qu'il exprime fut présent à des degrés divers dans les interventions des uns et des autres... Si les élus communistes du Front de Gauche ont été les seuls à lui apporter clairement leur soutien, il fallait voir dans la crise sociale et sociétale que traverse le pays, l'explication de déclarations et prises de position pour le moins surprenantes...

Sur les bancs de la Droite tout d'abord, où ils ont appelé à une Europe plus sociale lors du débat sur le Brexit ou quand ils ont attribué aux politiques qu'ils développent une vertu visionnaire... Même si, c'était plus fort qu'eux, ils ont dénoncé les graves conséquences des blocages sur l'économie... Sur les bancs également du groupe socialiste qui a visiblement daté le début de la crise à l'élection du Président Macron, exonérant son prédécesseur de toute responsabilité, et appelant à la tenue d'une conférence sociale, démocratique et écologique au niveau départemental.

Ou sur ceux des élus indépendants, qui après avoir porté la voix des Gilets jaunes qui n'en peuvent plus « *de l'écart entre leur réalité et les privilégiés* » et mis en garde contre la baisse de la dépense publique dans les secteurs des solidarités, ont finalement voté un budget pourtant qualifié par Stéphane Barré pour le groupe communiste de « *budget de gestion, pas de budget de crise, même pas un budget de gestion de crise* ». Un budget qui réduit les dépenses de personnel à hauteur de - 3,19 % et qui confirme la suppression de près de 300 postes, « *le bouclier social* » appelé par les élus communistes se transformant ainsi en « *plan social* » dans les services publics départementaux.

Il y avait décidément de quoi en perdre son latin en écoutant les débats même si, à l'heure des votes, tout le monde reprenait bien sagement son rang.

Une séance du Conseil marquée également par des sujets consensuels comme la création au 1er janvier du port de pêche départemental du Havre, la mise en œuvre de 4 nouveaux dispositifs en faveur de la jeunesse dont le retour à l'aide au permis de conduire, ou encore la restructuration de la RD6015 entre Le Havre et Yvetot même si, comme l'a souligné Alban Bruneau, elle doit impérativement s'accompagner d'une action sur les péages de l'A29 parallèle, « *au risque de voir ces travaux tout compliquer et passer à côté de leur sujet* ».

C'est surtout sur le front des solidarités que les plus vifs échanges ont été observés. Sur le catastrophique bilan des contrats aidés que Sophie Hervé a qualifié de honteux pour tous ceux qui galèrent pour pouvoir retrouver le chemin de l'emploi. Sur le soutien aux collègues puisque la Droite a refusé de revenir, à la demande du groupe communiste formulée par Séverine Botte et du groupe socialiste, sur les baisses de dotations pour leur fonctionnement. Sur la fermeture de la crèche départementale. Ou sur la mise à l'abri des mineurs non accompagnés présents en Seine-Maritime pour laquelle une commission d'information et d'évaluation a d'ailleurs été créée par le Conseil.

**Retrouvez toutes les interventions et résumés des interventions
des élus communistes et républicains du Front de Gauche au Département sur leur blog :
« departement.elus76.com »**

- Sommaire / Les débats -

Le chiffre de la séance :

La jeunesse en Seine-Maritime = 12,6 % de la population entre 16 et 25 ans
33 % des jeunes vivent en dessous du seuil de pauvreté

Les débats de politique départementale :

Contrat stratégique au Département ?	Pages 2-3	Réforme gouvernementale du sport	Pages 4-5
Conséquences du Brexit en Seine-Maritime	Pages 3-4	Conférence sociale et démocratique	Pages 5-6
Un bouclier social plutôt qu'un plan social !	Pages 6-7		

Les questions :

Demande de création d'une commission d'information et d'évaluation sur la prise en charge des mineurs	Pages 7-8
---	-----------

Les délibérations :

Politique relative aux contrats aidés, convention annuelle d'objectifs et de moyens	Page 8
Dispositif d'aides aux investissements des communes et groupements de communes	Page 9
Seine-Maritime Attractivité (SMA), contrat d'objectifs et de moyens 2019-2021	Page 10
Fermeture de la crèche départementale et création d'une « Allocation de jeunes enfants » pour les agents	Pages 10-11
Vers une évolution de la politique jeunesse départementale	Pages 11-12
Acquisition de matériel adapté à la pratique sportive des personnes en situation de handicap	Page 12
Plan Ambition Collèges 2017-2024 : opérations complémentaires	Pages 12-13
Reprise du gold de Jumièges par le Département	Page 13
RD6015 - Yvetot / Le Havre : orientations pour le dossier d'aménagement	Pages 13-14-15
Port de pêche du Havre : création officielle	Page 15
Budget 2019 du Département	Pages 15-17

Débats de politique départementale

Pour le premier débat de la séance, le groupe des élus indépendants a abordé le plan stratégique en vigueur au sein de la collectivité départementale.

Dominique Métot a questionné sur le plan stratégique annoncé par courrier du Directeur général des services du Département à tous les agents afin « *d'optimiser la collectivité pour un service départemental efficient* ». Il en a énoncé les axes : « *Externalisation de certaines prestations, mutualisations, maîtrise des dépenses de fonctionnement...* », avant d'affirmer que s'il « *partage la nécessité de contenir la dépense publique, plusieurs aspects méritent des éclaircissements sur les conséquences de ce plan sur nos politiques sociales* ».

Rappelant que « *les citoyens ne supportent plus l'écart entre leur réalité et celle des privilégiés* », il a alerté sur les conséquences de l'objectif de réduction de 5 % des postes et les externalisations : « *La vigilance s'impose dans le domaine social. La collectivité publique doit assumer tout son rôle* ». Il a demandé au Président de « *nous informer sur les implications de ce plan dans nos services du secteur social, sur les Centres Médico-Sociaux, l'ASE, le handicap...* ». Puis il a conclu : « *Nous tenions à vous faire part de nos inquiétudes et notre étonnement face à ce que nous avons lu. Nous rappelons notre attachement au maintien du service public* ».

Des questions pertinentes mais sans réponses précises apportées par la majorité, et des inquiétudes et un étonnement qui n'empêcheront pas son groupe de voter le budget présenté en fin de séance.

Pour le groupe communiste du Front de Gauche, Stéphane Barré a cité à plusieurs reprises la publicité d'une banque pour mettre en garde contre les effets des placements boursiers : « *La recherche de la performance comporte des risques de perte en capital...* », avant de s'en expliquer :

« **Quel est notre capital à nous ? Ce n'est pas notre argent, ce sont nos agents.** Cette recherche de la performance, que nous comprenons de votre contrat stratégique, induit la compétition, le meilleur rendement, un peu comme on attend d'une machine, d'un retour sur investissements. Et nous vous répondons que cette recherche de la performance comporte un risque de perte de notre substance : notre utilité, et un risque de perte de notre capital : nos agents ».

Car, pour Stéphane Barré « **ce plan semble basé sur des objectifs comptables, pas sur la prise en compte des nécessités de la population, des besoins à satisfaire.** Il devrait porter le renfort des moyens dans les CMS et PMI, pousser nos interventions dans le champ de l'insertion, agir avec audace pour lutter contre le non recours ou encore de devenir irréprochable sur la prise en charge de tous les mineurs isolés ».

Il a donc mis en garde contre ces orientations : « *Un CMS ouvert toute la journée, ce n'est pas la même chose que de répondre par des permanences ou des agents tournant au point de leur donner le tournis ; Solliciter et se confier à une assistante sociale que l'on connaît, ce n'est pas la même chose que de devoir prendre sa voiture pour trouver une écoute inconnue dans un autre CMS ; Prendre un ordinateur ou une tablette, cela n'a pas le même sens, la même facilité que d'être renseigné par un agent qualifié... Tout ceci pour illustrer que par les temps qui courent, la réduction de 5 % des effectifs n'est pas admissible, n'est pas compréhensible* ».

Il a conclu qu'« *un contrat stratégique devrait consister à un engagement de la collectivité de soutenir nos agents à chaque instant. Pas de tenter de les compresser, de les fragiliser. Nous ne gérons pas une entreprise où le rendement est de mise. Seule compte la couverture et la satisfaction des besoins. C'est le sens même du service public. Ne rien laisser passer, aucun appel à l'aide, aucun besoin d'accompagnement. Et pour se faire, malgré nos contraintes, les marges existent. Tout est toujours une question de choix et de priorités. Alors, n'oublions pas : la recherche de la performance comporte des risques de perte en capital...* ».

Pour le groupe socialiste, Nicolas Rouly a relayé « *les difficultés perçues dans les collèges concernant l'externalisation souhaitée pour certaines prestations au moment même où beaucoup subissent des pertes de dotations émanant du Département* ».

Marine Caron, pour la majorité, a souhaité « *remettre dans son contexte ce contrat qui concerne non pas les politiques publiques du Département mais les orientations internes à la collectivité* ». Ce contexte, c'est « *un héritage lourd à porter et une situation budgétaire difficile. Les choix d'hier ont amputé notre capacité à agir demain. Et le contrat signé avec l'Etat limite nos dépenses* ». Elle a par conséquent souligné « *la nécessité de nous réinterroger sur nos politiques publiques* ». D'où ce contrat qui « *est un cadre d'orientation répondant à une commande du Président à travers la lettre de mission remise au nouveau Directeur général des services* ».

Elle a conclu en cherchant à relativiser : « *Oui cette baisse de la masse salariale est dedans, mais loin de constituer la majeure partie de ce plan. 232 postes sont amenés à être supprimés, 5 % des effectifs, c'est loin des 500 suppressions préconisées par la Chambre régionale des comptes... Il faut rassurer les agents car il y a beaucoup de fantasmes dus à ceux qui caricaturent notre action* ». Précisant au passage qu'il n'y a eu, depuis le début du mandat, « *qu'un seul poste en moins dans tous les services en charge des solidarités* », elle a précisé que ce contrat était un « *outil de management, non pas destiné à détruire notre service public mais bien à le consolider* ».

Le second débat de la matinée, ouvert par le groupe majoritaire des droites, tournait autour des conséquences du Brexit en Seine-Maritime.

Marine Caron a fait part des « *fortes inquiétudes et des conséquences inquiétantes* » en cas de Brexit dur, sans accord préalable, avant de lister les sujets qui impactent notre territoire, dont la pêche et le transmanche : « *Nos regards se tournent sur la ligne transmanche de Dieppe. 5 Millions d'investissements sont à réaliser rapidement pour s'adapter* ». Dans sa conclusion, elle a estimé « *à l'aube des européennes* », que « *le Brexit prouve la nécessité d'une refondation pour assurer le développement économique mais aussi social et sociétal* ».

Puis son collègue Alain Bazille a jeté un froid en affirmant que « *l'existence de la ligne transmanche est posée* », mettant en cause l'absence de réponse de l'Etat face aux enjeux, mais aussi « *sa politique en faveur des grands ports nationaux et son désintérêt des petits ports* ». Il a appelé à « *aller ensemble défendre la Seine-Maritime à Paris et obtenir des moyens pour le port de Dieppe* ».

Juin 2016 :
52 % des Britanniques ont choisi
par référendum de quitter
l'Union Européenne.
L'échéance est fixée au 29 mars 2019

Pour le groupe communiste du Front de Gauche, Alban Bruneau a surtout rappelé la volonté exprimée par une majorité de Britanniques de quitter l'Union Européenne, avant de relever : « *Comme s'il s'agissait d'un saut d'humeur que la raison finirait par emporter, nos gouvernements, celui-ci comme le précédent, viennent seulement de se réveiller en mesurant toute l'étendue des conséquences que cette décision, pourtant annoncée depuis deux ans et demi, entrainerait.*

A l'exception notoire de la finance puisque dès le lendemain du British Exit on commençait à faire les yeux doux aux traders de la City pour les attirer à Paris, rien n'a été fait, rien n'a été anticipé ».

Partageant les inquiétudes exprimées mais refusant de dramatiser, il a complété : « **Ce que vous n'avez pas relevé c'est que le budget de l'Etat en 2019 n'a absolument rien intégré qui soit de nature à rassurer ! Il a prévu d'embaucher 700 douaniers sur 3 ans, tout en supprimant 100 postes dans la continuité de la suppression de 6.000 postes de douaniers en 20 ans. Cette augmentation est très largement sous-estimée** ».

Conséquences de la logique de baisse de la dépense publique en France :

**Port du Havre :
Moins de 0,5 % des 2,5 millions de conteneurs sont actuellement contrôlés**

Rappelant que « la façade maritime partage une frontière avec le Royaume-Uni et un très grand nombre d'entrées aériennes et terrestres, et que dans à peine 4 mois, il faudra des bureaux de douane dans tous ces lieux pour que la frontière ne soit pas une passoire », Alban Bruneau a informé que « les bureaux de contrôle ne sont même pas encore construits et les contrôles à venir seront fait par des fonctionnaires qui n'auront pas les moyens humains d'effectuer ce travail ».

Et de révéler que « la situation douanière dans les ports français comme au Havre pose d'ailleurs déjà de sérieux problèmes de fiabilité du fait d'un manque criant de matériel et de personnel : **c'est moins de 0,5% des 2,5 millions de conteneurs qui sont contrôlés**. Nous n'avons que 25 contrôleurs au Havre. C'est ridicule au regard des défis du commerce international, des contrefaçons ou de la circulation des drogues ou de tous les autres trafics illégaux ! ».

En cause « cette logique dogmatique de réduction de la dépense publique qui va donc de nouveau se fracasser contre les réalités. Cela devient décidément une habitude avec ce gouvernement. Or la dépense publique c'est un investissement sociétal, et ici, un investissement économique. Les recettes issues des douanes constituant 20 % des recettes de l'Etat ».

Recettes issues des douanes = 20 % du budget de l'Etat

Au chapitre des conséquences, Alban Bruneau a aussi dénoncé « la décision de la Commissaire européenne aux transports de modifier le corridor européen maritime Nord-Méditerranée par nécessité d'en retirer les ports britanniques, mais en **excluant les ports français, pour relier ceux de la République d'Irlande avec ceux de Belgique et de Hollande**. Cette décision n'est pas que technocratique, elle cache comme dans le dossier du canal Seine-Nord, une volonté de l'Europe libérale de favoriser les ports du centre de l'Europe. Elle a soulevé l'indignation et entraîné la mobilisation de nombreux élus dans toute leur diversité, de notre collègue Le Bodo à Jean Paul Lecoq, en passant par Xavier Bertrand. Mais **nous sommes en droit de nous demander où était notre gouvernement pendant que tout ceci a été ficelé ?** ».

Avant de fustiger « une nouvelle fois le poids de cette Commission européenne élue par aucun citoyen qui cherche à diriger l'Europe comme on dirige un Conseil d'administration ».

Dans sa conclusion, Alban Bruneau a invité ses collègues « à **s'interroger sur les raisons qui ont conduit un peuple à vouloir sortir de cette Union Européenne**. Une Union devenue un carcan plutôt qu'une chance pour les peuples, bien éloignée de la superbe idée de coopération entre les nations pour bannir la guerre et les conflits qui avait motivé sa création ». Occasion pour lui de rappeler : « 55 % des Français ont été dépossédés de leur vote en 2005. Près de 15 ans plus tard, l'Union Européenne, amputée du Royaume-Uni, minée ici et là par les populistes, ferait mieux d'être plus attentive aux besoins des peuples qui luttent pour une société plus équitable, plutôt que d'écouter ceux qui œuvrent à un monde où leur boussole indique le profit plutôt que l'humain. **Dans toute l'Europe, les gilets jaunes ne sont pas loin...** ».

**2005
Référendum en France sur le projet de constitution libérale de l'Union Européenne
Non = 55 %**

Pour le groupe socialiste, Didier Marie a énoncé à son tour les conséquences catastrophiques d'une absence d'accord, tout en précisant que la Cour de justice européenne a trouvé une possibilité offerte aux Britanniques de revenir sur le Brexit sans vote. Puis, « concernant les menaces sur la ligne transmanche », il a demandé « de ne pas tout mettre sur le dos de l'Etat ou du Brexit », dénonçant « le déséquilibre dans les interventions de la Région. Tous les ports de commerce non nationaux en Normandie sont désormais regroupés, mais ils ne sont pas tous égaux, ils sont mis en compétition ».

Le troisième débat, ouvert par le groupe « agir avec l'écologie au Département » a pris comme thème la réforme gouvernementale du sport.

Catherine Depitre, citant notamment Marie-George Buffet, a fait part de ses inquiétudes face aux décisions gouvernementales à l'encontre du mouvement sportif, rappelant l'importance du sport dans la société et pour la santé.

Séverine Botte au nom du groupe communiste du Front de Gauche a tenu à mettre en évidence « *le poids et la diversité du mouvement sportif en Seine-Maritime, et l'enjeu sociétal du sport, que ce soit en matière de santé, de lien social, d'éducation mais également en matière de création d'emplois* ».

Elle a dénoncé « *ce gouvernement qui a choisi de réformer la gouvernance du sport issue d'une volonté politique considérant le sport comme un véritable service public et reposant depuis plus de 50 ans sur deux principes fondamentaux : la délégation par l'État de l'animation et de la gestion du sport à des structures essentiellement associatives d'une part, et la solidarité au sein des fédérations entre le sport amateur et le sport professionnel, d'autre part. Une organisation qui a contribué, grâce au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), à l'organisation des délégations françaises aux grands événements sportifs, soutenu financièrement les associations et les collectivités dans le développement local du sport et a permis à 1.670 conseillers techniques sportifs répartis sur tout le territoire, d'intervenir auprès des fédérations principalement sur des missions de détection et d'entraînement des sportifs de haut-niveau, ou de formation* ».

**Le sport en Seine-Maritime :
263.000 licenciés / 2.565 clubs**

**Budget du Ministère des sports
- 7 % en 2018
- 6,2 % en 2019**

Pour Séverine Botte « *l'ensemble de cette dynamique, originalité de notre modèle Français, la nouvelle gouvernance l'écarte d'un revers de main en supprimant le CNDS au profit d'une Agence du sport qui prendra la forme d'un Groupement d'Intérêt Public avec deux missions : la haute performance et le développement des pratiques. Or, cette agence composée de l'Etat, du mouvement sportif, des collectivités, principales financeurs du sport, et du monde économique, va limiter la démocratie et illimiter le marché, pour reprendre une formule du penseur d'économie libérale Friedrich Hayek* ».

« *Une situation critique qui conduira inévitablement à une baisse des moyens accordés au sport non-professionnel, la haute performance, le sport médaillable étant semble-t-il sanctuarisé* ».

Moralité pour Séverine Botte : « *Pour nous, accueillir les J.O. c'est aussi et surtout soutenir les associations sportives, les bénévoles dirigeants, les sportifs amateurs ainsi que les professionnels de la filière sportive qui encadrent les pratiques et permettent ainsi le développement du sport. Soyez en convaincu, ces mauvais choix budgétaires alourdiront un peu plus la charge des financements de nos collectivités territoriales, de notre Département. 85% des associations sportives bénéficient actuellement d'un financement public. D'où notre inquiétude et notre opposition à ce projet qui accentuera les inégalités, tant territoriales que sociales* ».

Et de rappeler que « *les réformes territoriales successives favorables au développement des EPCI, métropoles et autres communautés d'agglomération amplifient le phénomène en encourageant le regroupement des clubs dans le but unique d'optimiser et de réduire les financements, au détriment des choix des pratiquants qui veulent des activités diversifiées, des clubs de proximité et à taille humaine* ».

**Emplois dans le domaine de l'animation sportive
= - 18 %**

Séverine Botte a conclu : « *A des choix contestables et contestés par le mouvement sportif et les sportifs de haut niveau eux-mêmes, s'ajoutent la suppression des emplois aidés. Un effet néfaste pour nos associations qui se fait déjà sentir avec une diminution conséquente (18%) des emplois dans le domaine de l'animation* ».

Pour la majorité, Chantal Cottureau, Sébastien Tasserie ou Denis Merville ont regretté « *des décisions venues d'en haut* », « *leurs conséquences sur les budgets des collectivités territoriales et des clubs pourtant essentiels dans notre vie locale* », mais tout en confirmant la nécessité de « *réformer la gouvernance* ». Ils ont toutefois précisé « *qu'il ne fallait pas commencer par baisser les budgets... Il ne fallait pas mettre la charrue avant les chevaux* ».

Pour le quatrième débat, le groupe socialiste a proposé la tenue d'une conférence sociale, démocratique et environnementale en Seine-Maritime.

Par la voix de Nicolas Rouly le groupe socialiste est revenu sur le mouvement des Gilets jaunes, sa réalité, ses enjeux, retenant notamment l'exigence de démocratie locale : « *Certes ce qui s'exprime aujourd'hui est une crise du pouvoir d'achat, mais c'est aussi la confirmation d'une défiance persistante de nos concitoyens envers les institutions représentatives* ». Aussi, il a souligné « *la nécessité de débattre au plus près des territoires* », avant de proposer de s'emparer de la demande gouvernementale pour organiser en Seine-Maritime « *une conférence sociale pour renouer les fils du dialogue comme le propose la Fédération des petites villes à travers l'ouverture des mairies pour recueillir des cahiers de doléances* ».

Pour le groupe communiste, Sophie Hervé a répondu : « *Quand il s'agit de discuter avec les gens et leurs organisations collectives, de politique, de stratégie, d'enjeux de société et de propositions, nous répondons toujours présents. Car en effet, notre République souffre d'un manque de dialogue, de concertation. Pas celle qui consiste à décider puis à concerter pour la forme, comme lors de la réforme ferroviaire par exemple, mais la vraie concertation, celle qui n'écrit pas les conclusions avant la fin des échanges* ».

Elle a tenu à dénoncer « l'échec cinglant de la méthode comme de la vision libérale, poussées jusqu'à l'extrême, jusqu'à la rupture, par le duo Macron-Philippe, mais que le précédent duo Hollande-Valls portait également fussent-elles avec une teinture sociale : **qui sème le vent récolte la tempête !** ».

Sophie Hervé a estimé que « cette conférence serait utile pour guider, quitte à les réorienter, les politiques conduites par notre Conseil départemental afin de prendre en compte les exigences qu'impose la situation économique et sociale, mais aussi ce qu'attendent les citoyens seinomains. Mais elle pourrait aussi apporter sa pierre à l'édifice national pour redynamiser une 5e République à bout de souffle ou en construire une 6e. Parce qu'au-delà des échanges, ce sont bien les actes concrets qui comptent. **Ne pas débattre pour gagner du temps, débattre pour agir autrement** ».

Céline Sineau-Patry, pour la majorité, a retenu du mouvement la fracture entre « les grandes métropoles et les territoires ruraux ». Concernant la proposition du groupe socialiste, elle a estimé que « c'est l'Etat qui est en cause et les attentes des gilets jaunes sont du ressort de décisions nationales. C'est aux représentants de l'Etat d'organiser ces concertations, de manière uniforme sur tout le territoire ».

Nicolas Rouly ayant pris exemple dans son intervention des ateliers qu'il avait organisé, Charlotte Masset a rétorqué que les personnes qui s'y rendaient « n'avaient pas franchement le profil de ceux qui ont des gilets jaunes », estimant que « notre majorité a compris les attentes du mouvement au point de les anticiper, notamment sur le ras le bol fiscal. Nous n'avons pas augmenté les impôts. Même chose concernant le sentiment de décrochage des milieux ruraux avec notre dispositif pour soutenir les investissements communaux. Si le groupe socialiste avait compris tout cela, il ne serait pas aujourd'hui dans l'opposition ».

Dominique Métot, pour le groupe des indépendants, a invité « à un peu de cohérence » citant notamment les propos du maire du Havre et vice-président du Département qui a affirmé dans la presse du jour « Nous n'avons pas vocation à tout attendre de l'Etat. C'est donc peut-être vers le Département, vers les entreprises que nous pourrions, collectivement, voir comment rassurer à court terme avant de pouvoir donner des perspectives sur les moyen et long termes ».

Stéphane Barré s'est alors étonné : « **Pour beaucoup vous semblez découvrir le ras le bol généralisé qui s'exprime à travers le mouvement des Gilets jaunes et vous tentez d'inventer des solutions. Mais ce qui se dit, nous vous le disons depuis des années. Macron paye sa propre ardoise et aussi celle de ses prédécesseurs, Sarkozy et Hollande. Quant aux solutions, c'est simple, écoutez ce qui est dit. Il faut changer le cap des politiques que vous soutenez. Remettez l'humain d'abord et la finance après** ».

Le Président Martin a conclu en déclarant « être en attente des annonces pratiques pour l'organisation des concertations annoncées sous les trois mois, par le Président de la République. Et le Département y prendra toute sa place, mais sans se substituer à l'Etat qui est directement concerné ». Un débat assez confus côté majorité où tous les élus disaient comprendre le mouvement, mais au milieu desquels Jean-Christophe Lemaire venait dire que « l'économie locale est en danger en raison des blocages ». Certains de ses collègues affirmant que « l'une des clés pour sortir de la crise passait par les départements », alors que d'autres renvoyaient l'initiative à l'Etat. L'occasion surtout pour eux d'afficher une autosatisfaction promotionnelle à partir des politiques développées en Seine-Maritime, certes « avec humilité », mais sans aucune remise en cause...

Le dernier débat introductif de la matinée, porté par le groupe communiste du Front de Gauche, se proposait de remplacer le plan social en vigueur dans la collectivité par un bouclier social.

Stéphane Barré a invité chacun élu du Conseil à s'arrêter sur « le sens de notre action collective : Comment ce mandat qui se déroule dans une période aussi difficile et tourmentée pour un nombre croissant d'habitants peut-il être ressenti par les seinomains ? Qu'en attendent-ils ? Qu'en retiendront-ils ? ».

Et de développer : « **La situation sociale se dégrade depuis 2008, les problématiques portant atteinte au bien être des foyers se diversifient et les perspectives économiques ne laissent pas entrevoir à court terme une embellie capable d'inverser ces tendances. Mais au-delà de ces constats statistiques, cette fin d'automne en jaune fait éclater l'impérieux besoin de remettre l'humain au centre de toutes les politiques.**

*Réveil ou révolte citoyenne selon le degré d'appréciation que l'on porte au mouvement des Gilets jaunes, qui au passage fait suite à des dizaines de mouvements sociaux ces dernières années, **il n'est plus contestable que la pression et l'exigence des citoyens pour que leur quotidien change doit conduire à des changements de cap, des virages dans les politiques conduites. Ceux qui avaient misé sur la résignation, l'individualisme, la fin des collectifs pour théoriser leurs politiques libérales en sont pour leurs frais** ».*

Stéphane Barré n'a pas souhaité reprendre « les raisons qui ont conduit à cette situation totalement paradoxale et inacceptable dans l'un des pays les plus riches du monde où la richesse progresse désormais d'année en année », pour concentrer son propos sur une alerte :

« Nous avons le sentiment, que je sais partagé par des élus locaux, des travailleurs sociaux, des organisations syndicales, et bien entendu par des usagers, qu'un décalage de plus en plus grand se crée entre les attentes exprimées, les besoins à couvrir, et la réalité de notre action ».

Estimant que « nous n'en sommes peut-être pas encore à un mouvement spécial Département des Gilets jaunes », il a mis en garde : « Avec ce que nous constatons à l'étage du dessus sur la déconnexion des politiques libérales avec la réalité du vécu et des attentes des citoyens, il serait bon d'en tirer ici les enseignements, dans les temps. C'est-à-dire maintenant ».

Egratignant au passage « la campagne de communication sous forme d'autosatisfaction sur les 100 Millions bloqués par la collectivité pour se désendetter plus vite que la musique, qui s'affiche dans tous les abris bus en plein mouvement des Gilets jaunes venant exprimer une urgence sociale et fiscale », il a estimé qu'il n'était « nul besoin de rappeler nos contraintes budgétaires pour continuer d'illustrer qu'ici on fait de notre mieux. **Nous l'avons déjà dit, au regard des réalités d'une part importante de la population et notamment du foyer sur dix qui vit chaque jour en dessous du seuil de pauvreté, faire de son mieux ne suffit pas ».**

Et pour cela, Stéphane Barré refuse « les réponses par des cours de comptabilité et de gestion en utilisant un logiciel que nous ne partageons pas. Nous administrons des collectivités qui ne sont pas au bord de la tutelle, mais avec des objectifs différents de ceux qui sont assignés jusqu'à présent ici. **Ce que nous recherchons, ce n'est pas de vous faire oublier qui vous êtes ou à renier vos convictions les plus profondes. Ce que nous souhaitons, au-delà de l'alerte, c'est à nous retrouver sur l'essentiel : La priorité absolue à donner aux solidarités actives dans cette période si difficile, et j'ajouterai si dangereuse pour l'avenir de notre modèle social, de notre République et même de notre démocratie ».**

Et d'inviter à se souvenir : « Avez-vous vu comment en un rien de temps, un Président élu, certes par défaut mais élu tout de même, s'est retrouvé avec son gouvernement déconnecté du pays et de son peuple ? Nous ne voudrions pas qu'il arrive la même chose à notre collectivité, toute proportion gardée évidemment ».

Pour le groupe communiste, « l'équation semble par conséquent simple comme bonjour : **situation économique dégradée + urgences sociales = bouclier social** de la part de la collectivité porteuse des solidarités. **Ce que nous vous demandons, dès 2019, se sont des signes clairs et non contradictoires entre paroles et actes délivrés par notre collectivité. Le plan social engagé doit être rangé dans le placard pour en ressortir le bouclier social qu'exige la situation ».**

Blandine Lefebvre, pour la majorité, a répondu par un lapsus, qualifié aussitôt par Stéphane Barré de « révélateur », en parlant de bouclier fiscal au lieu de bouclier social... Elle s'est dit « d'accord avec les attentes exprimées d'autant que le budget 2019 acte des crédits supplémentaires pour les solidarités à hauteur de 830 Millions d'€, près de 60 % du budget ». Sans préciser toutefois que ces augmentations intègrent simplement des dépenses obligatoires, notamment sur les allocations de solidarité malheureusement en pleine progression.

Pour le groupe socialiste, Pierrette Canu a dénoncé « un double discours » de la majorité. Puis Stéphane Barré a conclu : « J'aurais voulu entendre face à l'urgence sociale : je vous ai compris ! Visiblement c'est non ».

Demande de création d'une commission d'information et d'évaluation de la prise en charge des mineurs non accompagnés dans le département

Les élus socialistes, par l'intermédiaire de Nicolas Rouly, ont motivé leur demande par « la nécessité de mener une évaluation sereine et collective de l'accueil des mineurs non accompagnés en Seine-Maritime », estimant que « le nombre de mineurs non mis à l'abri et les décisions de justice prononcées à l'encontre de notre collectivité témoignent d'une difficulté particulière à répondre de manière satisfaisante à cette réalité. Cet état de fait engendre de multiples inquiétudes et autant de réactions ».

Stéphane Barré a soutenu cette proposition tout en précisant : « Parfaitement conscients des difficultés multiples que nous devons résoudre pour que nos réponses soient totalement adaptées à l'exigence d'humanité et de conformité à nos obligations légales envers chaque mineur isolé présent en Seine-Maritime, nous n'avons jamais voulu faire de ce devoir un sujet de polémique politique. Ce qui a été déployé, nous l'avons relevé à chaque fois. **Mais force est de constater, et nous le disons depuis des mois, que nous devons aller plus loin et que nos réponses ne sont pas au niveau exigé. Nous savons que certaines orientations soulèvent de nombreux problèmes, comme la centralisation des évaluations sur un seul centre pour tout le département ».**

Rappelant que Sophie Hervé avait qualifié de « grande cause départementale prioritaire » la mise à l'abri des mineurs isolés, il a renouvelé la demande du groupe pour « **doter nos services des moyens dont ils ont besoin et non nous contenter des moyens que nous pouvons leur attribuer en fonction de nos contraintes ou plutôt des autres priorités que vous définissez.**

Et même si cela contrarie le plan de compression de la masse salariale actuellement bien engagé. Nous avons affaire à une situation exceptionnelle, nous devons répondre par une mobilisation exceptionnelle et j'ajouterai exemplaire. C'était le sens de nos propositions du mois dernier. Cette commission peut y contribuer ».

Bien entendu, le groupe, comme l'ensemble des groupes du Conseil, a souhaité y siéger. Demande entendue. La Commission a été votée pour conduire un travail de 6 mois. Elle sera composée de représentants de l'ensemble des 5 groupes du Conseil départemental.

Politique départementale relative aux contrats aidés - Convention annuelle d'objectifs

La vice-présidente Blandine Lefebvre a présenté la convention annuelle d'objectifs et de moyens relative aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle fixant les engagements du Conseil départemental et de l'État, ainsi que les conventions de gestion, pour les contrats aidés. Une présentation introduite par un bilan affligeant de la précédente convention.

Conséquences des décisions gouvernementales sur les contrats aidés = 55.000 demandeurs d'emplois supplémentaires en 2017
(Source Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale)

Sophie Hervé a d'abord fait part des réserves des élus communistes *« par rapport aux dispositifs de contrats aidés qui se sont succédés depuis leur origine, mais en période de chômage massif, ils représentent un levier dont on ne peut guère se passer. Lorsque les objectifs qui leur sont assignés ne sont pas dévoyés, ces contrats sont utiles pour favoriser le retour à l'emploi, l'insertion ou la réinsertion professionnelle ».*

Et de souligner que **« cette utilité requiert notre vigilance constante pour éviter les dérives de l'effet d'aubaine pour l'employeur et de la jetabilité pour l'employé ».** Cette utilité a notamment été confirmée *« lorsque le gouvernement Philippe, dans son euphorie libérale, a décidé d'en réduire considérablement le nombre et d'en modifier les critères sous l'appellation de PEC (Parcours Emplois Compétences). Cette décision dogmatique a plongé bon nombre d'associations et de collectivités dans des difficultés, et les bénéficiaires ou les bénéficiaires potentiels dans le désarroi ».*

Citant le Conseil supérieur de la fonction publique qui chiffre *« cette diminution du nombre de contrats à une hausse de 55.000 demandeurs d'emplois en 2017, et pour 2018, à 41 % de baisse des effectifs en contrats aidés »*, Sophie Hervé est revenue sur le bilan présenté pour affirmer : *« A sa lecture nous pouvons mesurer ce gâchis ! Imaginons la colère de celles et ceux qui n'ont pas été renouvelés, dont le contrat a été supprimé, qui sont aujourd'hui au chômage et qui constatent ce bilan ! La honte ».*

Bilan 2018 en Seine-Maritime
3.360 contrats prévus
1.489 engagés (44,32 %)

Avant de réclamer : *« Ce bilan exige des comptes sur les raisons qui ont conduit à ce résultat et sur ses conséquences sur l'emploi. Le rapport est bien peu bavard à ce sujet. Nous aurions aimé un peu plus d'explications ».*

Bilan 2018 des contrats cofinancés par le Département
1.500 contrats prévus
436 réalisés (29,07 %)

Dans sa conclusion, Sophie Hervé a estimé qu'*« avec les modifications proposées et l'extension des souscripteurs, on fera mieux à l'évidence. Mais faire mieux à partir d'un tel constat ne suffira pas face aux exigences d'insertion qu'appelle la crise sociale dans notre pays »*, et elle a questionné sur *« la réintroduction du financement départemental dans le secteur marchand »*, puis sur la gestion des demandes de contrats dans les collèges.

Bilan 2018 des contrats au sein des services départementaux
300 contrats prévus
78 réalisés (26,00 %)

Séverine Botte a quant à elle dénoncée la fusion expérimentale des Missions locales avec Pôle Emploi souhaitée par le gouvernement.

Blandine Lefebvre a rejoint les critiques formulées sur les décisions gouvernementales de réduction des contrats aidés, *« tout le monde le déplore »*, ajoutant cependant qu'il s'agit *« d'un constat qui s'impose à nous »* et que *« 2018 a sans doute été une année charnière ».*

Elle a répondu à Sophie Hervé que le nouveau dispositif est ouvert à *« tout employeur privé qui peut solliciter le Département pour contribuer au recrutement d'un contrat aidé en faveur d'un allocataire du RSA à hauteur de 3 emplois. La communication va se mettre en route ».* Avant de conclure : *« J'aurais aimé faire plus mais nous faisons avec les décisions de réduction du nombre de contrats et de leur financement ».*

La délibération a été adoptée à l'unanimité concernant l'extension des prescripteurs et à l'unanimité sans le groupe socialiste qui n'a pas pris part au vote sur les autres volets.

Dispositif d'aides aux investissements des communes et groupements de communes

Le vice-président Patrick Chauvet a proposé une adaptation du dispositif d'aides aux communes et groupements de communes dans leurs investissements, sur recommandation de la commission plurielle de suivi mise à place à cet effet au sein du Conseil.

Bilan 2018
1.000 demandes
528 subventions attribuées
342 communes concernées
dont 86 % de moins
de 5.000 habitants

Stéphane Barré a tout d'abord « **salué ce dispositif utile. Les communes souffrent et ne cessent d'alerter sur leurs marges d'action qui se réduisent d'année en année, depuis que les gouvernements libéraux freinent leur capacité à agir. Le Département vient, à travers ce dispositif, faire jouer la solidarité pour les soutenir dans les investissements du quotidien qu'elles ont besoin de réaliser. C'est heureux** ».

Puis il s'est « **réjoui de la collégialité qui accompagne le suivi de ce dispositif. Non seulement nous avons notre mot à dire, mais de plus nous sommes entendus, enfin partiellement. Mais tout de même puisque nous avons insisté pour rééquilibrer cette année les interventions en faveur des communes de plus de 5.000 habitants. Sans doute était-il nécessaire de favoriser les petites communes, nous ne le contestons pas, mais le balancier était parti du même coup un peu trop loin avec 86 % des aides en direction des communes de moins de 5.000 habitants. L'augmentation du plafond de 2 à 3 dossiers autorisés pour les communes de plus de 5.000 habitants, auquel il faut ajouter l'intervention pour soutenir les aménagements de vidéo-protection et la poursuite du volet spécial piscine vont dans le bon sens** ».

Avant de se désolidariser sur un élément majeur : « Malheureusement je regrette une fois encore que notre demande de retour à des critères pour moduler les subventions attribuées ne soit pas entendue. Or pour nous, cela reste un point de blocage rédhibitoire nous empêchant de voter ce dispositif. L'esprit n'y est pas. L'équité ce n'est pas le nivellement, l'uniformité qui ignore que certaines communes ont besoin d'être aidées plus fortement que d'autres ».

Et de s'en expliquer : « *Parce qu'elles disposent de faibles recettes fiscales en raison du faible niveau de vie de leurs administrés ; Parce qu'elles ont fait le choix d'une ambitieuse politique de logements sociaux, ce qui au passage en dispense certaines autres ; Parce qu'elles doivent dépenser plus que d'autres pour répondre à l'urgence sociale, ou encore parce qu'elles subissent pour le compte des communes alentours des nuisances fortes au quotidien. Je pourrais prendre l'exemple d'Harfleur dont les 3 quartiers sont sectionnés par toutes les voies de communication routière et ferroviaire de l'agglomération havraise. Ou encore celui de Saint-Etienne-du-Rouvray ou de Oissel qui, s'il n'est pas stoppé à temps, devront subir les tourments du contournement Est de Rouen pour qu'ailleurs on puisse mieux respirer. Enfin si tant est que ce projet aboutisse à ce résultat bénéfique pour les communes qui ne sont pas situées dans l'Est de la Métropole ! ».*

Conclusion pour Stéphane Barré : « **Ne pas reconnaître ces inégalités communales en se refusant d'agir pour les compenser à travers les subventions accordées, ne serait-ce qu'à la marge, représente pour nous une injustice flagrante. Je note d'ailleurs, concernant le Fonds départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle, que ce travail sur les critères a non seulement débouché sur un compromis pour les maintenir, mais plus encore, pour les étendre puisque nous sommes passés de 3 à 5 critères. C'est donc possible et souhaité d'un côté et c'est refusé de l'autre. Il n'y a pas de cohérence** ».

Il est par ailleurs revenu sur le FSL « **pour rappeler que l'année dernière nous avons proposé l'application d'un bonus-malus sur ce dispositif d'aides aux communes, afin d'encourager celles qui acceptent de contribuer à la solidarité à travers le co-financement du Fond de Solidarité Logement. Et ainsi d'inciter les autres à le faire. Cette proposition a été étudiée, nous vous en remercions, mais a abouti à un constat d'empêchement réglementaire, sous couvert du principe de libre administration des collectivités territoriales. Dont acte. Mais nous n'abandonons pas pour autant l'objectif, et nous vous demandons de bien vouloir étudier la manière dont on peut encourager les communes à soutenir le Fonds de Solidarité Logement, en ne se contentant pas de regretter chaque année qu'une sur deux se dérobe à ce devoir de solidarité** ».

Pour le groupe des élus indépendants, Dominique Ménot a dit « *rejoindre plusieurs aspects de l'intervention de Stéphane Barré* », mais a estimé que « *les avancées significatives obtenues* » lui permettaient de voter cette délibération.

Le groupe socialiste étant resté silencieux, Patrick Chauvet a rappelé dans sa conclusion que « *les Contrats de territoires en vigueur, ne servent pas les petites communes mais les communes plus grandes. Les deux dispositifs sont donc complémentaires* ».

La délibération a été adoptée à l'unanimité mais sans les élus communistes qui se sont abstenus.

Seine-Maritime Attractivité (SMA), contrat d'objectifs et de moyens 2019-2021

Le vice-président Jean-François Bures, a détaillé le contrat d'objectifs et de moyens (CPOM) 2019-2021 et le bilan d'activité 2017-2018 de Seine-Maritime Attractivité (SMA), né de la fusion de Seine-Maritime Expansion, du Comité Départemental du Tourisme et de l'Agence Technique Départementale, en octobre 2016.

Pour Alban Bruneau, **« le contrat proposé acte, comme nous pouvions nous y attendre, un renforcement des interventions dans le domaine touristique et une réduction de la voilure dans les autres domaines économiques »**, avant de regretter **« ce que nous avons porté et qui n'a jamais reçu écho : la nécessité de pouvoir intervenir, sur demande des communes, du chef d'entreprise ou des organisations syndicales, sur les menaces de fermeture d'entreprise et de plans sociaux afin d'aider à trouver des solutions »**.

Et d'argumenter : **« Dans bien des communes confrontées à ces menaces sur l'activité et sur l'emploi, les municipalités essayent de mobiliser, j'en sais quelque chose, et elles tentent notamment de trouver des relais pour sauver les sites. La possibilité de pouvoir compter sur l'expertise, sur le réseau de SMA et sur l'appui de la collectivité départementale, ne serait pas de trop à ce sujet. La bataille pour l'emploi passe aussi par la sauvegarde des emplois existants et quelquefois il suffit d'aider à trouver les bonnes solutions. C'est ce qu'il ressort notamment des expériences de FRALIB, d'ISOPLAST, de DEBRIS ou de SIGALNOR récemment. Quatre situations concrètes en région havraise où sans l'intervention de la commune, et je ne parle pas ici d'intervention financière, les activités de ces sociétés n'existeraient plus »**.

Avant de réitérer la proposition : **« A l'occasion de ce contrat d'objectifs, nous vous renouvelons par conséquent notre demande d'intégrer cette mission, notamment à travers la création d'une Vigie de sauvegarde de l'emploi confiée à SMA »**.

Pour le groupe socialiste, Mamadou Diallo a soutenu par amendement la **« réintroduction dans le contrat d'objectifs de SMA de l'intervention en soutien de l'économie sociale et solidaire »**. Jean-Christophe Lemaire, au nom du groupe majoritaire, a affirmé **« l'attente forte de la clientèle pour le tourisme et le tourisme nautique. Cela doit donc être une priorité »** défendant notamment la présence de SMA sur le Salon Nautique.

Dans sa conclusion, Jean-François Bures a confirmé que **« le tourisme est un secteur économique majeur mais qui n'occupe pas toute l'activité de SMA »**. Puis, concernant la proposition d'Alban Bruneau, il a répondu que **« notre outil n'est pas adapté pour ce genre de mission. On peut, dans un travail de réseau, sensibiliser mais on ne peut pas faire les pompiers aujourd'hui, même si c'est un sujet crucial et majeur. Nous avons souvent eu des échanges à ce sujet avec Jean-Paul Lecoq »**.

L'amendement puis la délibération ont été adoptés à l'unanimité.

Fermeture de la crèche départementale et création d'une « Allocation de jeunes enfants » pour les agents de la collectivité

La vice-présidente Caron a proposé d'acter la fermeture de la crèche départementale pour septembre 2019, un service créé en 1977 et transféré par l'Etat au Département en 1995, ainsi que la création, en compensation, d'une aide à tous les agents départementaux d'enfants de moins de 3 ans, jusqu'à 1.020 € par an selon les ressources du foyer et versée mensuellement (540 € pour l'avant dernière tranche et 0 € pour la dernière).

Sophie Hervé **« a commencé par regretter que la partie de cette délibération portant la fermeture de la crèche intervienne deux mois après son annonce, car les décisions sont censées se prendre ici devant le Conseil départemental ou sa Commission permanente, avant de regretter tout court cette décision. Alors que tout le monde s'accorde à dire qu'il faut créer des places supplémentaires en crèche, vous vous en fermez une ! Et le sujet n'est pas de savoir si les usagers actuels pourront trouver une place dans une autre structure proche lors de la prochaine rentrée, ceci c'est la moindre des choses, mais plutôt de constater que votre décision conduit à en supprimer, donc à réduire l'offre de places alors que nous devrions soutenir leur développement. Vous êtes ici visiblement à contre-courant »**.

Puis, au sujet de la nouvelle aide, elle a mis à mal l'argumentaire avancé : **« Vous proposez, en compensation, de créer une aide individuelle pour les agents. Cela va dans le bon sens. Mais quel est le rapport avec la fermeture de la crèche ? Les deux sont parfaitement compatibles... Le nouveau dispositif n'est pas destiné à réparer le préjudice porté aux 50 agents concernés par cette fermeture puisqu'il a une autre vocation, plus large, en s'adressant à tous les agents du Département »**.

« Sauf à considérer que vous utilisez les crédits affectés à la crèche pour financer le nouveau dispositif dans le but inavoué de dégager une économie que nous pouvons chiffrer aux alentours de 300.000 € annuellement à partir des éléments fournis dans le rapport. Car vous n'indiquez pas évidemment le coût du nouveau dispositif.

Coût de la crèche = 550.000 €
 -
 Coût de l'allocation créée = 265.200 €
 (estimation du groupe communiste)
 =
 Economie budgétaire réalisée = 284.800 €

Pour nous, vous faites ici une opération comptable sur le dos des usagers actuels, avec au passage la fermeture d'un service de la collectivité et une réduction potentielle de 20 agents dans ses effectifs, grâce à votre chèque pour démission voté en novembre. En tout cas, quelque soit le succès de votre hameçon pour obtenir leur départ, il s'agit bien ici de 20 postes supprimés ».

Sophie Hervé a ensuite souhaité par amendement que la nouvelle aide « soit étendue jusqu'au 4ème et non au 3ème anniversaire de l'enfant. En effet, en raison de leur date de naissance, de nombreux enfants ne peuvent pas engager une scolarité avant leur 3ème anniversaire ».

Fermeture de la crèche
 =
 20 emplois supprimés

Enfin, elle a demandé de « scinder cette délibération, avec d'un côté un vote sur la fermeture de la crèche et de l'autre sur le nouveau dispositif. Ce n'est pas l'un sans l'autre, ce sont deux objets différents, deux publics différents, deux dispositifs différents ».

Charlotte Goujon, pour le groupe socialiste, a dénoncé « la suppression de 55 places de crèche sans avoir cherché un seul instant à maintenir ce service » pour des « logiques d'économies », avant de préciser concernant la nouvelle aide proposée : « Vous vous placez dans une logique d'aide individuelle au lieu d'une logique de maintien de services publics utiles ».

L'amendement proposé par le groupe communiste a été rejeté, mais le vote a bien été dissocié. Les groupes communistes et socialistes ont voté contre la fermeture de la crèche, les trois autres groupes ont voté pour. La nouvelle allocation a par contre été votée à l'unanimité.

Dans sa réponse, Marine Caron a estimé le coût de l'allocation à hauteur de 300.000 €, ce qui confirme les propos de Sophie Hervé : l'un dans l'autre, le Département fait donc une économie budgétaire d'environ 250.000€ au bas mot.

Evolution de la politique jeunesse départementale

Les nouvelles actions du plan :

Coloc 76 (porteur de projet l'AFEV)
 = aide pour un logement en colocation

Tope là !
 = aide aux projets
 dont le retour de l'aide au permis de conduire

Citoyen 76 Europe
 = 130 jeunes européens accueillis par an en échange
 d'accueil à l'étranger de jeunes seinomarine

Mobil'info (porteur de projet le CRIJ)
 = outil de service itinérant d'informations pour les jeunes

A partir des Assises départementales de la jeunesse organisées en octobre, le vice-président Bertrand a présenté un rapport d'orientation pour renforcer la politique jeunesse du Département à partir de 4 nouvelles actions, pour une enveloppe budgétaire de 1 Million d'€.

Séverine Botte a réagi de suite : « **Un rapport d'orientation pour renforcer... Dès la lecture de la moitié de ce titre, nous étions déjà enclin à lui apporter notre soutien !** ». Avant de s'en expliquer : « Je ne reviens pas sur ce que Stéphane Barré a développé ce matin sur le bouclier social, mais aller plus loin et renforcer les solidarités qui existent déjà en direction des seinomarine, c'est exactement ce que nous vous

demandons. Ici pour la jeunesse, très bien. **Nous attendons la même démarche en direction des autres catégories de la population qui ont besoin de plus de soutien de notre collectivité. Et en effet, pour une fois, nous allons inscrire pour ce programme un crédit supplémentaire pour faire plus et non pour faire financer les nouveautés en allant rogner ce qui existe ailleurs ».**

21,4 %

des jeunes en Seine-Maritime ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation

Sur le contenu des 4 dispositifs nouveaux, elle a salué des propositions « pertinentes » ainsi que « la méthode qui a reposé sur l'organisation d'assises », avant de se réjouir « du partenariat avec l'AFEV, car il est important de favoriser les associations de l'éducation populaire qui par conviction cherchent, au delà des missions éducatives, à améliorer le

système social ; Et du partenariat renforcé avec le CRIJ Normandie, ce qui rend encore plus incompréhensible la décision de vos amis de la Région de lui avoir coupé les vivres ».

Elle s'est ensuite « amusée, mais positivement, du retour des aides aux permis de conduire supprimées en début de mandat ! Evidemment que c'est important.

Ce retour est d'autant plus encourageant qu'il démontre que lorsque vous vous trompez, vous savez quelquefois corriger le tir, il vous faut du temps mais vous savez le faire la preuve. **Nous vous donnons donc rendez-vous dans plusieurs domaines pour faire la même chose, à commencer par la fin des baisses de dotations dans les collèges publics !** ».

Séverine Botte a conclu par un regret : « **Vous auriez pu rétablir le Pass'Collège pour tous, et ainsi revenir sur votre décision assez mesquine de réduire la portée de ce coup de pousse aux collégiens il y a trois ans** ».

Décohabitation familiale tardive :
24 ans pour les hommes
23 ans pour les femmes

Dans sa réponse, Nicolas Bertrand est revenu sur les baisses des dotations : « 92 collèges ont voté leur budget avec le niveau de dotation adopté ici en octobre, grâce notamment aux explications fournies par les collègues conseillers départementaux. Une dizaine ne l'ont pas fait... Nous sommes dans un dialogue avec eux pour trouver les solutions ».

33 %
des jeunes en Seine-Maritime vivent
en dessous du seuil de pauvreté

La délibération a été votée à l'unanimité.

Acquisition de matériel adapté à la pratique sportive des personnes en situation de handicap

Rappelant que « le dispositif d'aide à l'acquisition de matériel adapté à la pratique sportive des personnes en situation de handicap est passé de 10.000 € en 2016 à 100.000 € en 2018 », la vice-présidente Chantal Cottureau a proposé, en partenariat avec le comité départemental handisport 76 (CDH 76) de financer un plan d'investissement dérogatoire aux dispositifs d'aide en vigueur pour 40.721 €.

Séverine Botte a souligné que « cette délibération vise à compléter notre dispositif en finançant des projets qui n'entrent pas dans les critères », avant de prendre position : « Cela ne nous pose aucun problème bien entendu. Nous notons d'ailleurs avec satisfaction que **lorsque vous voulez contourner les critères et les dispositifs normés, vous trouvez des solutions. C'est de ce point de vue une délibération instructive qui fera date par et pour la suite !** ».

Elle en a profité « pour relayer un aspect du handisport qui n'est pas suffisamment pris en compte. Pour que des équipes puissent être constituées dans certaines disciplines, notamment le basket, il faut que des joueurs valides puissent compléter l'effectif. Et pour cela, ils doivent être équipés de fauteuils qui ne sont pas pris en charge puisque le pratiquant n'est pas lui-même en situation de handicap. Or en raison du coût de cet équipement, 3.000 à 6.000 € selon les sports, cela pose problème ».

Aucun autre groupe n'étant intervenu, Chantal Cottureau a conclu en confirmant la possibilité d'intervention pour du matériel handisport pour des personnes valides. Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

Plan Ambition Collèges 2017-2024 : opérations complémentaires

Le Plan Ambition Collèges 2017-2024 qui intègre 14 opérations sur les bâtiments pour 356 Millions d'€ s'est vu compléter par 6 nouvelles pour une enveloppe de 23,2 Millions. Le vice-président Bertrand en a donné le détail, tout en procédant à un bilan d'étape des travaux contenus dans ce plan.

Séverine Botte a d'abord rappelé que « la présentation du Plan Ambition Collèges 2017-2024 avait été entachée par votre décision de fermer un collège du Havre dans un quartier populaire. Fermer un collège public dans un programme qui affiche des ambitions fortes pour l'Education, vous parlez d'un signal ! ».

Avant de poursuivre : « Aujourd'hui, rien de tel et c'est heureux cette fois : les nouvelles opérations nous conviennent. Elles renforcent l'engagement de notre collectivité en faveur des conditions d'enseignement dans les collèges. Enfin, s'agissant du volet bâtiment. Parce que côté fonctionnement, ce n'est pas la même tendance ! ». Rappelant ainsi les « **6,68 % de baisse pour les dotations générales de fonctionnement des collèges en 2019, 13,41 % depuis votre arrivée, soit 2,29 millions d'€ en moins. Et des motions d'alerte qui se multiplient dans les conseils d'administration** ».

Concernant la délibération du jour, Séverine Botte a mis en avant : « l'intervention proposée pour le **raccordement des collèges au très haut débit**, car nous savons les difficultés persistantes dans de nombreux établissements concernant les connexions Internet », mais elle a souhaité obtenir la garantie « que le début de ces 6 nouvelles opérations n'intervienne qu'une fois l'ensemble des 14 opérations initiales lancées », citant celles d'Harfleur, de Saint-Etienne-du-Rouvray et de Gonfreville l'Orcher qui attendent toujours leur démarrage.

Enfin, elle s'est interrogée sur « *l'intégration dans ce programme complémentaire de l'acquisition de structures modulaires pour 8 collèges* » : « *Qu'il faille recourir à des bâtiments provisoires pour temporairement résoudre une difficulté dans un établissement, cela s'entend. Or en les inscrivant ici, nous avons l'impression que l'on cherche à résoudre une difficulté, en installant durablement un modulaire, plutôt que de prévoir des constructions ou restructurations ? Ceci ne nous semble pas très ambitieux puisque l'on parle d'ambition pour nos collèges* ».

Son dernier mot a été pour « *le cas particulier du collège des Acacias au Havre* » : « *Lors des fortes mobilisations de parents d'élèves et d'enseignants qui dénonçaient les conditions d'accueil insuffisantes dans cet établissement, nous avons noté que l'un des points principaux concernait le restaurant dont la capacité obligeait des familles à renoncer à la demi-pension. Le modulaire prévu dans ce plan a vocation à résoudre les problèmes de la loge et de la permanence, mais qu'en est-il de la restauration ?* ».

Dans sa réponse, Nicolas Bertrand a confirmé que l'achat de structures modulaires « *coûte moins cher que leur location* » et confirmé le lancement des opérations sur le collège Courbet en 2019, début des travaux en 2021. Les autres opérations prévues au programme seront également engagées. Florence Thibaudeau-Rainot a dit quant à elle « *qu'il n'y avait plus de difficulté sur le collège des Acacias* ».

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

Reprise du golf de Jumièges par le Département

Le Syndicat mixte du parc naturel régional des boucles de la Seine normande n'étant plus en mesure d'assurer la gestion du golf de Jumièges, la vice-présidente Chantal Cottereau a proposé d'en reprendre la compétence pour « *permettre de développer une activité à vocation sportive, touristique et familiale sur la base de loisirs de Jumièges* ». Une base gérée par le Département de Seine-Maritime.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

RD6015 - Yvetot / Le Havre : orientations pour le dossier d'aménagement

Après l'aménagement de la section Yvetot/Barentin, le vice-président Bazille a présenté les orientations retenues pour la requalification de la RD6015 (ex RN15), entre Yvetot et Le Havre.

Le projet consiste à :

- Supprimer les créneaux à 3 voies sur les 40 km et aménager le long de la chaussée à 2 voies des bandes multifonctionnelles afin d'offrir de meilleures conditions de sécurité ainsi qu'une visibilité renforcée dans les carrefours traversés et un cheminement sécurisé pour les modes doux.
- Aménager ponctuellement une voie verte de 3 mètres de large.
- Aménager les principaux carrefours en giratoires afin de sécuriser et de fluidifier les échanges entre la route départementale et les voies d'accès aux communes dans le but de favoriser la desserte des territoires traversés, aménager les traversées des agglomérations en améliorant la perception des usagers pour les inciter à réduire leur vitesse.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Département pour un coût global 9,4 millions € HT dont 6,6 par le Département et 4,7 pour la Région.

Trafic = 11.000 à 16.000 véhicules par jour ouvrable

Alban Bruneau a rappelé que « *la RD 6015 est l'épine dorsale de communication terrestre de notre Département. Son importance dans l'organisation des déplacements, et son tracé géographiquement stratégique, comme la configuration territoriale de la Seine-Maritime, conduisent à lui faire supporter des fonctions, des attentes, multiples et contradictoires. Elle accueille en effet un trafic de traversée départementale, du Havre à Rouen sur une soixantaine de kilomètres, mais aussi de l'Estuaire vers le Nord, via Yvetot-Yerville-Tôtes, puisqu'il n'existe pas de route côtière suffisamment adaptée pour faciliter une liaison continue de l'Estuaire jusqu'au Tréport. Par ailleurs, elle prend en charge l'essentiel des déplacements entre les nombreuses communes situées sur l'axe départemental ouest-est* ».

Un rappel destiné à souligner que « **cette triple vocation pose de nombreux problèmes** :

- *Accidentologie marquée,*

- nuisances pour les riverains des communes que la RD6015 traverse,
- difficultés pour les habitants de nombreuses communes de pouvoir s'y insérer aux heures de pointe, je pense notamment aux Gainnevillais et Rogervillais,
- présence prégnante d'engins agricoles, de poids-lourds, de voitures électriques et même de convois exceptionnels.

Sans compter, et je le comprends fort bien, que des communes situées sur ce tracée tiennent à maintenir des feux tricolores pour ralentir la circulation et surtout permettre les entrées et sorties de la RD sur les routes et rues perpendiculaires. C'est le cas à Gainneville avec un carrefour à feu bien connu des automobilistes de l'agglomération qui pestent tous les matins et soirs pour pouvoir le franchir. C'est le cas également à Saint-Romain et à Yvetot avec ses 13 carrefours à feux qu'il faut passer pour traverser la commune, l'itinéraire de contournement occasionnant un détour important et étant encombré par les poids-lourds ».

En conclusion de quoi, Alban Bruneau a estimé que « **ce projet décide non plus de concilier ce qui semble devenu inconciliable entre trafic de transit et trafic local, mais tranche clairement en faveur du second** ». Sauf qu'il y voit certains écueils : « Aujourd'hui pour effectuer le trajet Le Havre / Rouen et ses 88 km ou Le Havre / Dieppe et ses 98 km par la RD6015, vous devez compter 1h30 au mieux, plutôt 2h00 à certaines heures. Ce qui donne en moyenne des vitesses de 45 à 58 km/h. Avec les créneaux de dépassement à 3 voies que les orientations se proposent de supprimer, et notamment sur les côtes du secteur de Bolbec ou d'Harfleur/Gonfreville, la **dissuasion s'accroît pour les automobilistes qui veulent utiliser la RD pour des déplacements majeurs** ».

Il a donc alerté : « **Ces orientations s'entendent mais à une seule condition : faciliter et non contraindre les reports de trafic de transit de la RD sur l'autoroute.** Car en effet, la solution pour les moyens et longs trajets, c'est l'A29 dont l'itinéraire est tellement parallèle à la RD6015 qu'à bien des endroits on distingue le trafic autoroutier depuis la départementale. Une autoroute pour les liaisons Saint-Romain / Le Havre, Bolbec / Le Havre, Fauville / Le Havre, Yvetot / Le Havre, Dieppe / Le Havre et Rouen / Le Havre, et une RD6015 pour les liaisons locales. L'ensemble des aménagements proposés trouverait ainsi toute sa pertinence ».

Et de s'en prendre aux péages : « **Il y a un hic de taille : les péages autoroutiers prohibitifs.** 8,30 € dont 3,30 € rien que pour les 13 Km sur l'A150 et 1,10 € pour les 8 Km entre la sortie du Havre et Epretot. **Il y a quelqu'un ici pour défendre cela aujourd'hui ?** Oui, un jour peut être quand le ferroviaire sera enfin doté des stratégies et des moyens publics qu'il mérite et en particulier sur la calamiteuse ligne Le Havre / Paris ».

Coût trajet Le Havre / Rouen par la RD6015 = 9 €

Coût par l'autoroute parallèle = 18 € dont 8,30 € de péages

Pour Alban Bruneau : « **Les péages autoroutiers sont le nœud du dilemme.** Car si l'autoroute ne devient pas plus attractive et que nos aménagements conduisent, comme c'est l'objet, à décourager les trafics de transit sur la RD6015, alors nous allons passer à côté de notre sujet et tout compliquer. J'espère que depuis le 17 novembre tout le monde a bien pris conscience que la ponction dans le porte monnaie des automobilistes ne devait plus être considérée comme la panacée des politiques publiques ? ».

Coût du péage d'Epretot = 1,10 € pour 8 km

Coût du péage Yvetot/Barentin = 3,30 € pour 13 km

Avant de poursuivre : « Pour ne pas rallonger mon propos, je ne développerai pas sur ce qui a conduit notre pays à se retrouver tributaire du bon plaisir des concessionnaires autoroutiers qui croulent sous les profits en faisant les poches des usagers de la route. Mais ne l'oublions pas pour autant. C'est sur cela aussi que débouche le libéralisme économique ».

Puis, Alban Bruneau a indiqué que son groupe « votera ces orientations parce qu'elles répondent aux attentes des maires et des habitants concernés directement par la RD 6015. Mais nous les voterons avec deux **préconisations** pour reprendre une formule à la mode :

- **que la concertation avec les maires se poursuive et débouche sur des aménagements acceptés d'un commun accord.** Y compris si elle conduit pour cela à revoir localement certaines orientations présentes ici, je pense aux suppressions des 3e voies ponctuelles.
- **Et que notre collectivité s'engage avec force et détermination pour agir sur la réduction des péages sur l'A29, et en particulier la suppression du péage d'Epretot.**

Ce n'est pas un choix ici entre faire payer le contribuable et l'usager, l'usager étant contribuable, il paye aujourd'hui deux fois. C'est un choix de justice fiscale et d'aménagement du territoire. C'est aussi un choix environnemental, puisque les autoroutes existent autant qu'elles absorbent un maximum de trafic ».

Pour le groupe socialiste, Bastien Coriton a dit soutenir ce rapport en ajoutant « *mais attention aux mesures anti poids-lourds sur la RD6015 en raison de leurs conséquences sur les autres axes* ». Pour la majorité, Charlotte Masset a défendu le projet et ses visées, en ces termes : « *Il est urgent d'intervenir sur cet axe* ».

Visiblement gêné dans sa réponse par la démonstration du groupe communiste du Front de Gauche, Alain Bazille s'est borné à souligner « *la complexité de la problématique des péages autoroutiers puisqu'il existe des concessions de l'Etat qui s'imposent à tous* ».

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Port de pêche du Havre - Création officielle

Le vice-président Bazille a soumis au vote les conventions actant la création du port de pêche départemental du Havre au 1er janvier sur la base d'une décision unanime du Conseil départemental de décembre 2017. Il a rappelé au préalable que « *l'Etat a procédé aux modifications des limites administratives du Grand Port Maritime du Havre en octobre et qu'une convention avec la CODAH va permettre de bénéficier d'une participation de 50.000 € à son fonctionnement de 150.000 € pour ses investissements* ». Il a proposé une convention avec la Chambre de Commerce de Fécamp « *pour qu'elle devienne gestionnaire, le Département reste seul compétent sur les infrastructures* », ainsi que « *l'instauration d'une redevance d'équipement des ports de pêche (REPP)* ». Il a enfin annoncé un « *programme d'investissements d'envergure* ».

Pour Alban Bruneau, ce fut d'abord « *l'occasion de se réjouir qu'en acceptant de reprendre la compétence du port de pêche du Havre abandonnée de tous, nous signons l'épilogue heureux d'un imbroglio administratif dans lequel il était tombé. Un vide administratif qui le prive depuis des années des investissements pourtant vitaux au maintien de son activité. Ce port est important. Il l'est pour les marins de la vingtaine de navires immatriculés au Havre et pour leurs familles. Il constitue un maillon de la filière des produits de la mer en Seine-Maritime, la pêche maritime étant un secteur essentiel pour l'activité économique, l'attractivité et l'identité de notre agglomération* ».

Rappelant que « *l'intervention publique doit se faire à travers des investissements sur les infrastructures utiles au développement économique, et non pour venir alimenter par des dons les bilans comptables des entreprises* », il a tenu à souligner les interventions répétées « *des élus communistes, notamment Jean-Paul Lecoq et Jean-Louis Jegaden qui ont relayé l'inquiétude et l'incompréhension des marins pêcheurs face à l'inertie des pouvoirs publics* ».

Enfin, il a questionné sur « *la place qu'entend prendre la Région, qui n'est pas citée ici, tant dans la gouvernance que dans les investissements. Etant entendu qu'elle participe à la gestion et aux investissements d'autres ports de pêche en Normandie, comme celui de Dieppe par exemple* ». Autre interrogation sur la redevance d'équipement des ports de pêche (REPP) qui sera appliquée, « *pour savoir si son montant est identique sur l'ensemble des ports de pêche normands ?* ».

Après que Jean-Louis Rousselin se soit félicité de cette avancée au nom de la majorité, Luc Lemonnier, visiblement agacé par le rôle joué par Jean-Paul Lecoq dans ce dossier a tenté de refaire l'histoire, lui contestant son action et rappelant, à tort, qu'il était resté inactif alors qu'il siégeait dans la précédente majorité.

Ce qui obligea Alban Bruneau à réaffirmer que « *les élus communistes ont toujours été aux côtés des pêcheurs, et ils étaient bien seuls, quand ils ont imposé la création de ce port dans les années 90 après une importante mobilisation qui avait été jusqu'au blocage du port maritime. Puis depuis qu'il a été abandonné par l'Etat* ». Rappelant toutes les démarches engagées et que Jean-Paul Lecoq n'a pas fait partie de l'ancienne majorité...

Concernant le niveau des taxes, Alain Bazille a précisé qu'elles seraient à la même hauteur que celles en vigueur à Fécamp. La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Budget 2019 du Département

Budget 2019
= 1,84 Milliard d'€
+ 2,33 % par rapport au projet
de budget 2018 sous évalué

Le vice-président Luc Lemonnier a présenté le projet de budget 2019 du Département, en mettant notamment en avant 24 Millions d'€ supplémentaires en faveur de l'action sociale.

Stéphane Barré a commencé fort en demandant que la présentation comparative projetée soit basée sur le budget 2018 additionné au budget supplémentaire (BS) du mois de juin, rappelant que « *le budget initial avait été sous-estimé dans le secteur social puisque 16 Millions ont du être rajoutés lors du BS. Ainsi et contrairement ce qui est mis en avant, nous ne serons pas à 24 Millions de plus en 2019 dans le secteur des solidarités par rapport à 2018 mais à 8* ».

Puis il a débuté son intervention par une mise en garde : « Lors du débat d'orientations budgétaires, nous vous avons tendu la main, ou plutôt la perche, pour vous éviter la noyade en reproduisant à notre échelle les écueils qui accompagnent depuis plus de 10 ans les politiques et stratégies publiques établies à l'étage du dessus. A la lecture de ce projet, nous n'avons pas eu besoin d'aller bien loin pour nous apercevoir que vous avez ignoré tout et partie de ce que nous vous avons proposé. **Je ne sais pas si vous prenez bien toute la mesure de ce que le pays dit à ses dirigeants mais franchement votre absence de réaction fait peur** ».

Rappelant que « nous sommes, par notre vocation, en première ligne sur les fronts sociaux : ceux de l'emploi via l'insertion, du logement, de la famille et de l'enfance, des personnes âgées, de l'éducation... », il s'est étonné que « **vous gériez tranquillement la collectivité des solidarités comme on peut gérer une entreprise dans un climat fleurissant. Vous faites de la comptabilité. Vous cherchez à lui assurer pour dans 10 ans un niveau d'endettement conforme à une situation banalisée, expurgée de la crise, où la vie serait plus belle. Mais nous, ce qui nous préoccupe, ce n'est pas de savoir comment se portera notre collectivité dans 10 ans !** ».

Budget 2019
Dépenses de fonctionnement
= + 1,23 %
Recettes de fonctionnement
= + 1,95 %

Et d'enfoncer le clou : « Ce qui nous préoccupe c'est de savoir comment notre collectivité se comporte aujourd'hui, dans le contexte que nous connaissons tous, où la crise tape dur et fait mal. Une crise qui fabrique maintenant bien des maux qui risquent d'assombrir l'horizon dans 10 ans justement si rien n'est fait aujourd'hui. **Face à ces enjeux, dans ce contexte lourd et inquiétant, le bouclier social que nous appelons de nos vœux se transforme en bouclier comptable pour faire plaisir aux banques et au gouvernement** ».

De ce point de vue, le constat dressé par les élus communistes est affligeant : « Les dotations pour le fonctionnement de nos collèges publiques sont à un niveau historiquement bas. Il n'y a aucun acte budgétaire fort pour nos services sociaux et leur nécessaire renforcement afin de se corréliser à l'évolution des urgences sociales que tous nos rapports pourtant démontrent. Aucun dispositif nouveau se proposant de compléter, même momentanément, les existants pour prendre en compte la situation exceptionnelle à laquelle nous devons faire face, à laquelle les seinomarins doivent faire face ».

Stéphane Barré est revenu ensuite sur les dépenses liées aux allocations de solidarité obligatoires qui progressent fortement : « **Encore heureux puisqu'elles sont obligatoires ! Vous n'alliez tout de même pas refaire votre erreur d'appréciation de l'année dernière en extrapolant une embellie économique très limitée qui relevait plus du fantasme** ».

Mais c'est surtout sur les dépenses de personnel qu'il a concentré la charge : « - **3,19 % ! Un chiffre qui compte tenu des hausses obligatoires qu'entraînent les déroulements de carrière, le GVT, nous donne un aperçu du niveau de recul que nous appliquons à notre capital humain pour reprendre mon développement de ce matin. On ne peut même pas vous dire cette année que le compte n'y est pas, tellement ce budget et ses priorités nous semblent en décalage avec la réalité** ».

Budget 2019
Dépenses de personnel
= - 3,19 %

Avant de tempérer le constat par quelques éléments limités : « L'objectivité nous conduit à reconnaître qu'ici et là certains signes sont donnés : le Plan jeunesse, le frémissement plutôt d'ailleurs qu'une véritable relance de l'investissements comme vous l'annonciez pourtant le mois dernier, ou encore l'accompagnement de l'ANRU, le budget du SDIS, la poursuite de l'aménagement numérique. Sans oublier les aides aux communes. Et j'ajouterais : encore heureux que tout n'est pas à rejeter ! ».

Rien cependant qui soit de nature à emporter l'adhésion des élus communistes du Front de Gauche : « **Vous l'aurez compris, nous sommes très loin du compte au regard de l'urgence sociale qui s'exprime et se constate. Oui les contraintes existent mais ne vous cachez pas derrière elles. Tout est une question de choix. Vous faites de la politique, nous aussi** ».

Et de mettre en cause la passivité de la majorité par rapport à la dette de l'Etat, celle qu'il a contracté auprès des seinomarins : « **Nous vous trouvons bien timide pour aller réclamer notre dû pour l'ardoise qu'il nous laisse : 70 Millions de baisses de dotation depuis 2013... Plutôt que de capituler en signant un contrat de contraintes répondant aux objectifs qu'il assigne aux collectivités, vous devriez organiser la mobilisation pour obtenir réparation de la véritable cause de notre dette actuelle. Par votre signature sur ce contrat, vous nous dites : l'hémorragie s'arrête. Peut être bien, mais on efface l'ardoise ? On renonce à récupérer ce qu'il nous a ponctionné pendant toutes ces années ?** ».

Enfin, ayant peu apprécié les leçons du vice-président Lemonnier en charge des finances lors du débat d'orientations budgétaires, Stéphane Barré a pris le temps d'une petite démonstration : « **La dette est lourde c'est clair, mais votre politique dogmatique de surdésendettement est non seulement une faute dans le contexte d'urgence sociale mais un non sens budgétaire. Un budget est par nature annuel, il doit s'enraciner dans le réel et non servir à construire celui que vous voudriez disposer dans 10 ans. Or le calcul est simple** :

pour diminuer au plus vite ce milliard de dette, vous ponctionnez depuis votre installation, plus de 20 Millions par an sur le budget, 34 en moyenne en comptant l'apport des transferts à la Métropole, au détriment par conséquent de tout le reste de nos missions. A l'aube du budget 2019, cela fait 135 Millions. Vous aviez annoncé comme objectif 120 à la fin du mandat ».

*Puis de poursuivre : « Ainsi, sur une année en moyenne, vous nous privez de 20 Millions qu'il faut financer en rognant d'autres budgets ou en diminuant notre capital humain, pour contribuer dans le même temps à gagner, environ 3 à 4 Millions d'économies par la diminution des charges financières versées aux banques. **En neutralisant l'aubaine des transferts, vous privez donc les budgets utiles de la collectivité de 16 à 17 Millions par an en pleine urgence sociale.** Et encore ce chiffrage est basé sur la prise en compte de l'intégralité de la diminution des charges financières sur un an alors que de toute façon, même sans votre zèle, elles diminueraient aussi. Certes dans une moindre proportion, mais le mouvement serait toujours à la baisse ».*

Stéphane Barré a en effet rappelé que « le niveau de la dette diminue mécaniquement chaque année en raison de notre modeste niveau d'investissements et d'une gestion fatalement limitée de recours à l'emprunt. Et le faible niveau des taux d'intérêt depuis plusieurs années facilite la diminution de la dette par les renégociations que vous opérez à juste titre. En maintenant à 10 Millions l'effort annuel pour cette politique de surdésendettement, c'est-à-dire son niveau à votre arrivée, nous aurions un bouclier social de 10 Millions à injecter en 2019 et vous pouviez en même temps tenir vos engagements de campagne le plus naturellement du monde, sans avoir besoin d'en faire trop. Un zèle qui malgré tout nous placera à un haut niveau de dette en comparaison d'autres départements en fin de mandat. Vous n'allez pas l'effacer cette dette en 6 ans ».

*Moralité : « Votre politique peut donc s'entendre dans des périodes heureuses, économiquement heureuses, mais pas dans les heures sombres que nous ne finissons pas de traverser. **Vous travaillez pour dans 10 ans au risque de plomber notre collectivité au moment où on a le plus besoin d'elle.** Notre collègue aux finances Luc Lemonnier voulait en novembre que nous sortions de notre présumée expression romantique, cette fois les chiffres sont sur la table. **Votre politique coûte socialement, au bas mot, 17 Millions par an.** Quant à l'argument suprême consistant à nous rappeler que ce zèle conduit les banquiers à reconsidérer notre collectivité comme un bon élève, de grâce, éviter de le brandir de nouveau. **Ce qui nous préoccupe aujourd'hui ce n'est pas l'avis des banques, sauf celui de la Banque alimentaire.** Des banques qui feraient mieux, au lieu de distribuer des bons et mauvais points aux collectivités, de se souvenir que ce sont les gilets jaunes et leurs impôts qui les ont sauvé en 2008 après qu'elles aient dérapé grave ».*

En conclusion, Stéphane Barré a affirmé : « Vous nous présentez un budget 2019 qui est un budget de gestion, pas un budget de crise. Ce n'est même pas un budget de gestion de crise. Nous ne le cautionnerons pas ».

Pour le groupe socialiste Tacko Diallo a estimé que « l'effort sur les solidarités, sur la jeunesse notamment, est bien trop faible au regard des marges de manœuvre réelles qui sont révélées ici. L'occasion de demander le rétablissement des bourses aux collégiens et le rétablissement des dotations de fonctionnement aux collèges », ciblant pour les financer « les réserves pour les dépenses imprévues qui sont en forte évolution ».

Son collègue Nicolas Rouly a complété : « On a là un budget révélateur et peu surprenant au moment où, comme le suggère Stéphane Barré, il aurait fallu une surprise heureuse pour répondre à l'inquiétude des seinomarins. Il y a révélation de votre méthode : vous noircissez la réalité financière de la collectivité... Nous partageons l'analyse et les propositions de Stéphane Barré, il est possible de bénéficier d'un budget raisonnable qui poursuit la trajectoire de désendettement tout en prenant en compte l'urgence sociale. Les marges existent ».

Dominique Métot, pour le groupe des indépendants, a rappelé « ce que l'Etat a pris aux financements obligatoires qui sont les nôtres dans le domaine social ».

Pour le groupe écologie au Département, Nacéra Vieublé a dit rejoindre « les objectifs du désendettement » qu'elle a qualifié de « louables », avant d'estimer que « désormais la situation s'améliore, donc il faut redistribuer et faire une pause sur le reste. Ralentir le travail de désendettement ».

Mais à l'heure des choix, beaucoup de paroles se sont envolées...

Les amendements pour le rétablissement des bourses aux collégiens et pour le rétablissement des dotations de fonctionnement des collèges à leur niveau précédent, ont été rejetés, seuls les groupes communistes et socialistes ayant voté pour, le groupe des élus indépendants et celui de l'écologie au Département s'étant abstenus. Le groupe majoritaire des droites a voté contre.

Quant au budget, ce fut encore plus surprenant puisque tous les groupes du Conseil l'ont adopté à l'exception bien évidemment du groupe communiste et du groupe socialiste.

Prochaine Séance : le jeudi 28 mars 2019

Retrouvez l'ensemble des interventions
des élus communistes et Républicains :

sur le site de l'ADEC 76

www.elus76.com

sur le blog des conseillers
départementaux communistes et
républicains / front de gauche

<http://departement.elus76.com>

Ou

**Demandez-les au groupe
communiste du Conseil départemental**


Pour recevoir ce « En Direct » par courriel :

Inscrivez vous auprès de : sebastien.giard@seinemaritime.fr

Pour ne plus le recevoir, désinscrivez vous auprès de :

sebastien.giard@seinemaritime.fr

**Pour contacter le Groupe Communiste et républicain,
Front de Gauche :**

 02.35.62.99.80